


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE FINALE M13 saison 2022/2023

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M13	
Catégorie	M13 (F ou M)	
Abréviation	CDF M13 (F ou M)	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley ball
Option OPEN/PES autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9 simple surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN, PES	2
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	Illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française	4
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	23/04/2023
Nombre maximum de joueurs (ses) dans le collectif arrêté au 23/04/2023	10
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la compétition	8
Nombre maximum d'encadrant par collectif	3
Nombre d'arbitre (-21ans) obligatoire avec la délégation	1

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de la compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	6 au 8 mai 2023
Lieu pour les Equipes Féminines	VITROLLES SPORTS VB
Lieu pour les Equipes Masculines	ES CANTON DE PIPRIAC VB

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre les FDME devront être téléchargées par le club organisateur.	

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

POULE FINALE M13 FEMININE

I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées en suivant le serpentini établi sur la base du classement général* de l'ensemble des tours depuis le début de la compétition. Si deux équipes issues de la même poule du dernier tour sont amenées à devoir se rejouer, une inversion des équipes est effectuée en conservant les têtes de série.

*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur l'ensemble des tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1- RACING CLUB DE CANNES	1- SAINT-CLOUD PARIS SF	1- VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR	1- MARIGNANE VOLLEY-BALL
2- PLESSIS-ROBINSON VB	2- UN.SP VALLEE DE LA GRESSE	2- VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	2- VOLLEY CLUB HARNES
3- RENNES ETUDIANTS CLUB	3- ISTRES PROVENCE VOLLEY	3- AS.SP DE SARTROUVILLE	3- VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Samedi 6 mai 2023

* 1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match BFC025	2D/3D	Match BFD025
10h45	1A/3A	Match BFA025	1B/3B	Match BFB025
13h30	1C/3C	Match BFC026	1D/3D	Match BFD026
15h15	2A/3A	Match BFA026	2B/3B	Match BFB026
16h45	1C/2C	Match BFC027	1D/2D	Match BFD027
18h15	1A/2A	Match BFA027	1B/2B	Match BFB027

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1^{er} d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2^{ème} issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

Dimanche 7 mai 2023

* 2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match BFE028		3B/3C	Match BFE029
10h45	1/4 finales	1A/2B ou 2C	Match BFF028		1D/2B ou 2C	Match BFF029
13h30	1/4 finales	1C/2A ou 2D	Match BFF030		1B/2A ou 2D	Match BFF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match BFE030		3B/3D	Match BFE031
17h00	1/2 F Hautes	VQ BFF025 / VQ BFF026	Match BFF034	1/2 F Basses	P. BFF025 / P. BFF026	Match BFF032
18h45	1/2 F Hautes	VQ BFF027 / VQ BFF028	Match BFF035	1/2 F Basses	P. BFF027 / P. BFF028	Match BFF033

Lundi 8 mai 2023

* Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match BFE032	Poule E	3C/3D	Match BFE033
10h45	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match BFF038	Places 7/8	Perdants ½ basses	BFF036
12h00				Places 5/6	Gagnants ½ basses	BFF037
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match BFF039			

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

POULE FINALE M13 MASCULINE

I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées en suivant le serpentini établi sur la base du classement général* de l'ensemble des tours depuis le début de la compétition. Si deux équipes issues de la même poule du dernier tour sont amenées à devoir se rejouer, une inversion des équipes est effectuée en conservant les têtes de série.

*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur l'ensemble des tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1- NIMES VOLLEY-BALL	1- DRAGUIGNAN UNION CLUB VAR VB	1- ASV-ARTS SPORTS DE VILLEBON	1- VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR
2- ASBAM MONTPELLIER	2- TOURS VOLLEY-BALL	2- VINCENNES VOLLEY CLUB	2- PUC VOLLEY-BALL
3- AS.SP DE SARTROUVILLE	3- PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL	3- CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL	3- E-SP.CANTON DE PIPRIAC VB

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Samedi 6 mai 2023

* **1^{ère} phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match BMC025	2D/3D	Match BMD025
10h45	1A/3A	Match BMA025	1B/3B	Match BMB025
13h30	1C/3C	Match BMC026	1D/3D	Match BMD026
15h15	2A/3A	Match BMA026	2B/3B	Match BMB026
16h45	1C/2C	Match BMC027	1D/2D	Match BMD027
18h15	1A/2A	Match BMA027	1B/2B	Match BMB027

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1^{er} d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2^{ème} issu de sa poule en ¼ de finale,

- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale. Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C.

Dimanche 7 mai 2023

* **2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match BME028		3B/3C	Match BME029
10h45	1/4 finales	1A/2B ou 2C	Match BMF028		1D/2B ou 2C	Match BMF029
13h30	1/4 finales	1C/2A ou 2D	Match BMF030		1B/2A ou 2D	Match BMF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match BME030		3B/3D	Match BME031
17h00	1/2 F Hautes	VQ BMF025 / VQ BMF026	Match BMF034	1/2 F Basses	P. BMF025 / P. BMF026	Match BMF032
18h45	1/2 F Hautes	VQ BMF027 / VQ BMF028	Match BMF035	1/2 F Basses	P. BMF027 / P. BMF028	Match BMF033

Lundi 8 mai 2023

* **Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2	
09h00	Poule E	3A/3B	Match BME032	3C/3D	Match BME033
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match BMF037	Perdants ½ basses	Match BMF036
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match BMF038		
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match BMF039		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Ramasseurs de balle	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants **15 jours avant le 1^{er} jour de la phase finale**. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 11 – ARBITRAGE

Chaque délégation doit se déplacer avec un arbitre officiel de moins de 21 ans. Les désignations des arbitres et marqueurs seront effectuées par la CFA lors de la compétition. En cas de manquement, le droit d'inscription facturé au GSA sera doublé.

Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au Montant des Tarif Amendes et Droits.

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'engagement à la phase finale est de **382 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **134 Euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Rappel :

Chaque délégation pourra être composée de 8 joueurs(euses) + 3 encadrants + 1 arbitre maximum. La prise en charge financière fédérale est limitée à 6 joueurs(euses) + 2 encadrants + 1 arbitre. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant.

La prise en charge s'étend du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition (3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Toutes réservations non utilisées seront facturées au club participant.

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 9 personnes maximum **dont un maximum de 2 encadrants et un arbitre obligatoire** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (9max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€

900 à +	0.15€
---------	-------

Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours avant par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CFS.